

Le ministre Crosbie a ajouté : "En éliminant les prohibitions à l'exportation non conformes au GATT, le gouvernement du Canada est d'avis que les États-Unis devraient mettre fin à la procédure intentée en vertu de la section 301 du Trade Act concernant la détermination de pratiques déloyales dans le commerce de ces produits. Toute mesure américaine de rétorsion serait injustifiée. Nous veillons à respecter nos obligations à l'égard du GATT, et nous nous attendons à ce que les États-Unis fassent de même."

Pour de plus amples renseignements, communiquer avec :

Abbie Dann
Service des relations avec
les médias
Affaires extérieures Canada
(613) 995-1874

Bonnie Mewdell
Communications
Pêches et Océans
(613) 993-1555